

## AVIS

### OPÉRATION AUTORISÉE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET NOTAMMENT LE TITRE VIII DU LIVRE I<sup>ER</sup>

Aux termes d'un arrêté inter-préfectoral autorisant l'EPAGE du Bassin du Loing à réaliser **les travaux d'entretien ponctuel de la ripisylve du Bassin du Loing et de ses affluents, pour la période 2021 - 2025, sur le territoire de la commune de GIROLLES,**

une copie de l'arrêté d'autorisation de Mme la préfète du Loiret est déposée dans les archives de la mairie pour être mise à la disposition des personnes concernées qui peuvent en prendre connaissance sur place.

Cette autorisation est accordée, notamment sous réserve des droits des tiers, tous moyens et voies de droit étant expressément réservés à ces derniers pour les dommages que pourrait leur causer cette opération dont il s'agit.

A GIROLLES le 19/10/2021

(Sceau de la mairie)

